



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/122

Compte administratif 2016 régie du port de plaisance

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Madame Biancamaria expose à l'Assemblée :

Le Compte Administratif 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 875 703.64 €

RECETTES : 2 555 433.91 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **679 730.27 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 317 983.22 €

RECETTES : 1 219 520.54 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **901 537.32 €**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2016 de : 1 581 267.59 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	874 777.54	0.00	26 759.78	901 537.32
Fonctionnement	446 769 41	0.00	232 960.86	679 730.27
Total	1 321 546.95	0.00	259 720.64	1 581 267.59

Présentation synthétique du compte administratif 2016 Régie du port de plaisance

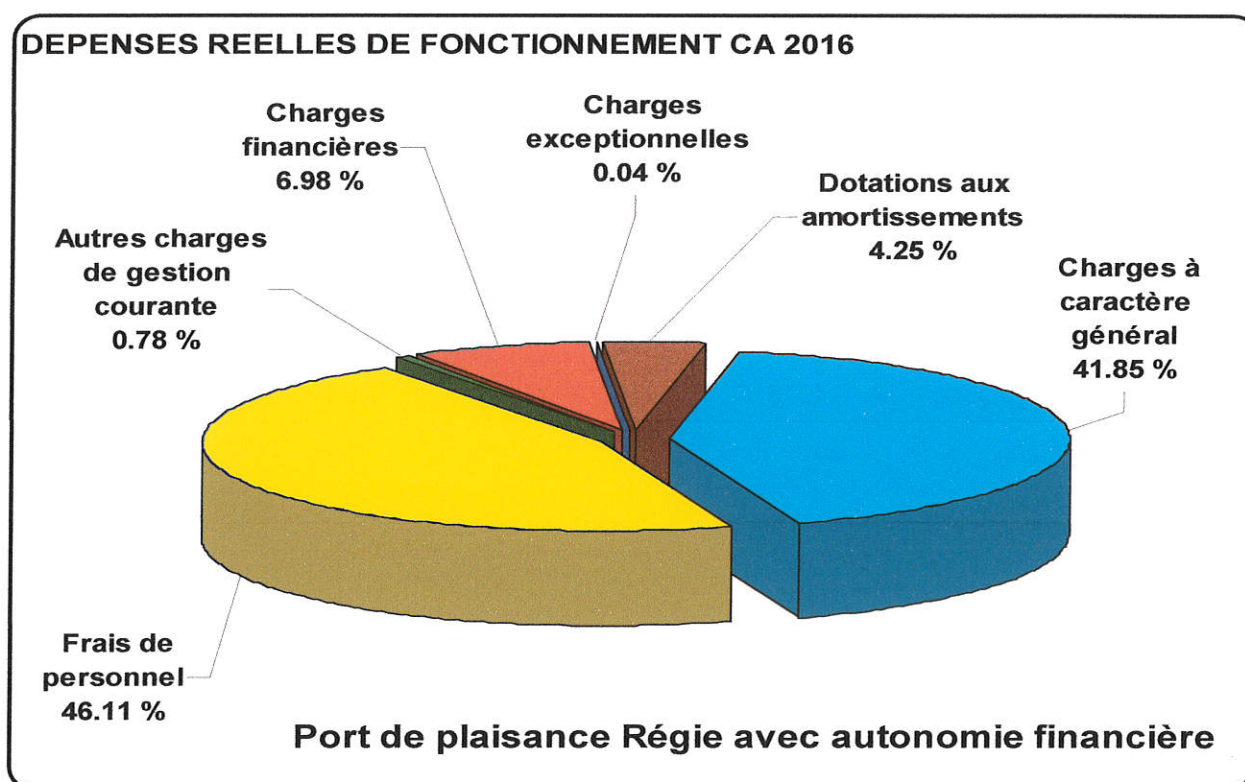
Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
Fonctionnement	1 875 703.64	Fonctionnement	2 108 664.50
Charges à caractère général	640 725.91	Prestations de services	1 564 588.05
Frais de personnel	705 853.27	Redevances concessions	150 266.25
Autres charges de gestion	11 900.00	Revenus des immeubles	385 514.48
Charges financières	106 928.96	Autres produits	1 295.72
Charges exceptionnelles	552.50	Reprise sur provisions	7 000.00
Dotations aux provisions	409 743.00		
Investissement	317 983.22	Investissement	344 743.00
Dépenses d'équipement	46 073.65	Provisions amortissements	198 633.00
Dettes et emprunts	271 909.57	Charges à répartir	146 110.00
Total	2 193 686.86	Total	2 453 407.50
Soit un solde positif sur réalisations de l'exercice		+ 259 720.64	
Excédent de fonctionnement reporté 2015		+ 446 769.41	
Excédent d'investissement reporté 2015		+ 874 777.54	
soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser		+ 1 581 267.59	
Dépenses d'investissement à réaliser		- 2 779.11	
Recettes d'investissement à réaliser		0.00	
Solde global CA 2016 après intégration des restes à réaliser		+ 1 578 488.48	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 concernent :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général totalisent 640 725.91 €. Elles regroupent principalement les dépenses liées à la maintenance et à l'entretien des pannes flottantes et du matériel, les frais de collecte des huiles usagées et les consommations d'eau et d'électricité.
- Au chapitre 012, les charges de personnel totalisent 705 853.27€.
- Au chapitre 65, les autres charges de gestion pour un montant de 11 900.00 €.
- Au chapitre 66, est enregistré le paiement des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus de l'exercice pour un montant de 106 928.96 €.
- Au chapitre 67 diverses dépenses exceptionnelles pour 552.50 €.
- Au chapitre 68, sont enregistrées les dotations aux provisions et les charges à répartir sur plusieurs exercices à hauteur de 409 743.00 €.



II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré principalement par :

- Le chapitre 70 regroupant les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes totalisent 1 564 588.05 €.

▫ Le chapitre 75 concernant les redevances d'occupation des immeubles et des concessions pour un montant global de 535 780.73 €.

▫ Des recettes exceptionnelles réalisées au chapitre 77 pour 1 295.72 €.

▫ Des reprises sur des provisions constituées (sur impayés de loyers commerciaux et taxes d'amarrages) au chapitre 78 pour 7 000.00 €.

▫ Le résultat reporté de la section de fonctionnement de l'exercice précédent à hauteur de 446 769.41 € complète le financement de la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

▫ Le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16 pour 271 909.57 €.

▫ Les acquisitions de divers matériels et travaux d'aménagement sont comptabilisés aux chapitres 21 et 23. Ils totalisent pour l'exercice 2016 la somme de 46 073.65 €.

II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré par :

▫ Les provisions constituées pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 198 633 € et les charges financières à répartir sur plusieurs exercices pour 146 110.00 €.

▫ Le résultat reporté de la section d'investissement du Compte Administratif 2015 à hauteur de 874 777.54 € complète le financement de la section.

L'ENDETTEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

Pour les annuités de l'exercice 2016, le montant du flux de la dette est de 384 678.53 € se décomposant de la façon suivante :

Montant du capital remboursé : 271 909.57 € Montant des intérêts payés : 112 768.96 €

Suite au refinancement de l'emprunt indexé sur l'Eur/Chf intervenu en 2015, l'évolution des taux pour les années à venir a été fixée dans sa totalité jusqu'à épuration de la dette.



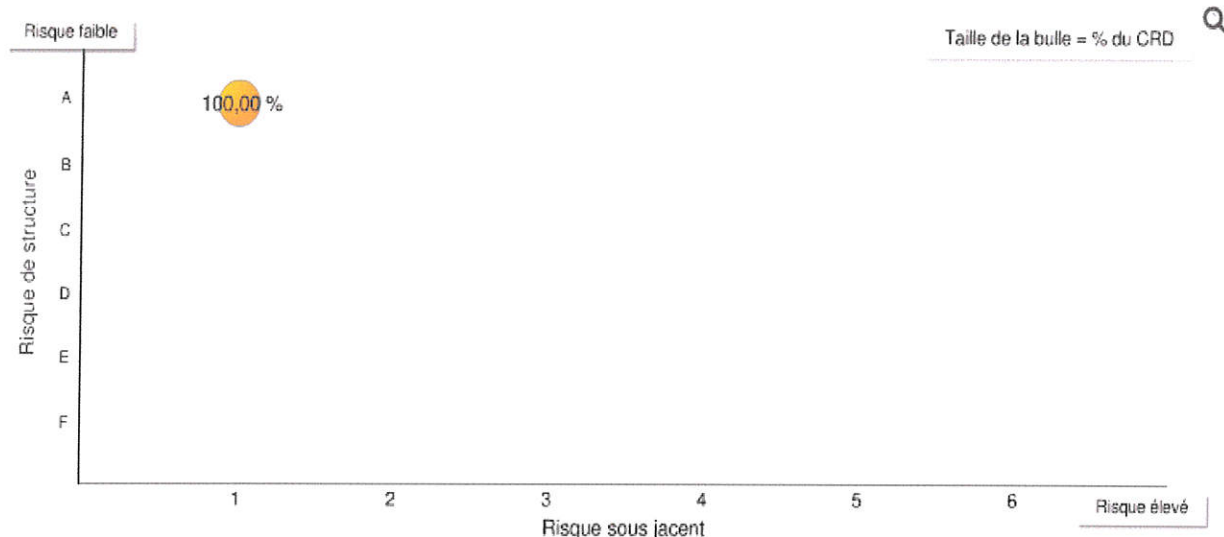
Le détail des emprunts de la régie du port est repris dans les tableaux suivants :

Organismes prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 31/12/2016	Nombre d'emprunts
 Caisse Epargne	261 878.82 €	106 474.46 €	1
 SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2 725 876.52 €	1
	3 226 476.48 €	2 832 350.98 €	2

Prêteurs	Montant initial	Année de réalisation	Durée résiduelle	Capital restant dû	CBC
Caisse d'Epargne	261 878.82 €	2011	3 ans	106 474 .46 €	A-1
SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2015	13.3 ans	2 725 876.52 €	A-1
TOTAUX	3 226 476.48 €			2 832 350.98 €	

Et la dette selon la charte de bonne conduite sera sans risque jusqu'à sa complète extinction.

Dette selon la charte de bonne conduite



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

Par 42 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

Le Compte Administratif 2016, Budget régie du port de plaisance, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

